

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA  
Séance du 19 décembre 2023**

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au Conseil  
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de  
présents : 12

Nombre de  
votants : 14

Date de la  
convocation  
15/12/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix- neuf décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Monsieur DEBRIE Didier - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël- - Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (adonné pouvoir à Monsieur DEBRIE) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Monsieur LATREUILLE Alain

Absents : Madame CHAPRON Christine- Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

**2023 12 119 Garderie municipale – réactualisation des tarifs 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Vu l'avis de la commission des finances du 05 décembre 2023,

Monsieur le Maire évoque le coût du service constaté sur l'année civile 2022 :

Charges 43 405 € / recettes service 8 620 €.

Soit un déficit constaté sur 2022 de 34 785 €.

Il rappelle que les tarifs de la garderie sont inchangés depuis 2019 et s'établissent comme suit :

7H30-8H30	fin classe -17h30	17h30-18h30	18h30-19h00
1,00 €	2,00 €	1,00 €	0,50 €

Le goûter du soir est compris dans les tarifs ci- dessus.

Pénalité en cas de retard de prise en charge de l'enfant : 5 €

Plusieurs scénarii d'augmentation ont été évoqués en commission des finances.

La commission propose au conseil municipal le maintien de ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
- décide de suivre l'avis de la commission des finances et de maintenir les tarifs  
en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 27/12/2023 .

Publiée sur le site internet le : 27/12/2023

Le GUA, le 20 décembre 2023,  
Le Maire, Patrice BROUHARD

